

**Dahir n° 1-10-01 du 18 moharrem 1431 (4 janvier 2010)
modifiant le dahir n° 1-07-200 du 3 chaoual 1428 (15 octobre 2007)
portant nomination des membres du gouvernement**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 24 ;

Vu le dahir n° 1-07-200 du 3 chaoual 1428 (15 octobre 2007) portant nomination des membres du gouvernement, tel qu'il a été modifié;

Sur proposition du Premier ministre;

Considérant le serment prêté devant Notre Majesté,

A DECIDE CE QUI SUIT :

Article 1

A compter du 18 moharrem 1431 (4 janvier 2010) il est mis fin aux fonctions de :

M. Abdelwahad RADIMINISTRE DE LA JUSTICE ;

M. Chakib BENMOUSSAMINISTRE DE L'INTÉRIEUR ;

M. MOHAMED SAAD EL ALAMI..... Ministre chargé des relations avec le Parlement;

*M. Mohammed BOUSSAIDMINISTRE DU TOURISME ET DE
L'ARTISANAT;*

*M. Mohammed ABOUMINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE,*

*Chargé de la modernisation des secteurs
publics.*

Article 2

A compter de la même date sont nommés:

*M. Mohamed Taïeb NACIRI..... MINISTRE
DE LA JUSTICE ;*

*M. Taïeb CHERQAOUI..... MINISTRE DE
L'INTÉRIEUR;*

*M. Driss LACHGUAR..... MINISTRE CHARGÉ DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT ;*

*M. Yassir ZENAGUIMINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT;*

*M. Mohamed Saad EL ALAMI..... Ministre délégué auprès du Premier ministre,
Chargé de la modernisation des secteurs
publics.*

Article 3

Le présent dahir sera publié au Bulletin officiel.

*Fait à Marrakech, le 18 moharrem 1431 (4 janvier
2010).*

Pour contreseing:

*Le Premier ministre,
ABBAS EL FASSI.*

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel

»

n° 5804 du 28 moharrem 1431 (4 janvier 2010).